

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2020
Séance du 28 février 2020

N° 33

Objet : Acquisition de colonnes de tri dans le cadre du changement de schéma de pré-collecte et de collecte du tri sélectif : approbation de l'opération, plan de financement prévisionnel et demande de subventions au titre de la DETR

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n°4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
LEDEBY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°2)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Etaient excusés :

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Éric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Chidéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FERAUD Maryline	

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2020

[Application accès à Legaldirect](http://www.legaldirect.com)

99_DE-004-200067437-20200228-33_28022020

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes agglomération est engagée dans la démarche « Extension des consignes de tri et optimisation de la collecte » au titre de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Cette démarche tend à harmoniser les consignes de tri sur le territoire de l'agglomération ; elle prend forme notamment avec le passage des Points d'Apport Volontaire « bi-flux » en « tri-flux », ce qui signifie que le verre, le papier et les emballages sont collectés séparément. Cette harmonisation a pour objectif, d'une part de rendre plus lisibles les consignes de tri et donc d'améliorer la pré-collecte à travers l'éducation de l'usager, et d'autre part d'optimiser la qualité des matières collectées en vue de leur recyclage.

En 2019, toutes les communes de l'ex CCABV ont été équipées en colonnes tri-flux à l'exception de Digne-les-Bains. En 2020, Provence Alpes agglomération souhaite mettre en œuvre la phase suivante qui consiste à équiper Digne-les-Bains de 80 Points d'Apport Volontaire tri-flux, ce qui implique l'achat de 240 colonnes de tri et du matériel associé (dispositifs d'insonorisation, habillages esthétiques).

Cette nouvelle étape permettra à Provence Alpes agglomération d'augmenter ses performances de tri, d'optimiser les coûts de collecte et de réduire ses tonnages d'ordures ménagères destinés à l'enfouissement.

L'opération proposée ici consiste en l'achat de 80 colonnes aériennes équipées pour la collecte du verre, 80 pour celle du papier et 80 pour celle des emballages.

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 497 772,20 € H.T.

Provence Alpes agglomération sollicite la DETR à hauteur de 199 109 €, soit 40% de ce montant.

En outre, Provence Alpes agglomération est lauréate de l'Appel à Projets de CITEO pour « *l'extension des consignes de tri et les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques* » au travers d'un dossier unique porté par le SYDEVOM en 2019 ; l'opération présentée bénéficie donc d'un cofinancement de CITEO à hauteur de 3,89%, soit 19 347,65 € H.T.

Il vous est demandé :

- D'approuver l'achat de 240 colonnes aériennes dans le cadre du changement de schéma de pré-collecte et de collecte du tri sélectif pour un montant de 497 772,20 € H.T. ;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	497 772,20€
Recettes H.T.....	497 772,20€
Dont :	
- Subvention DETR 2020 (40%).....	199 109,00€
- Subvention AAP CITEO (3,89%).....	19 347,65€
- Autofinancement PAA (56,11%).....	279 315,55€

- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 4 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



